



Relevé de décisions

Compte-rendu	No	Date/heure
Conseil Municipal		Jeudi 11 mai 2017 à 20h30

Notes de :	Katia RAVEL
Participants :	CARMONA Serge, CHAMBON Denis, CONSTANTIN Lydia; DURIEUX Robert, FERMOND Cédric (arrivé à 9h15) PIAZZA Livio; POURRAT Pierre, SAVOYE Frédérique
Excusé(e) :	BRICHE Alain, CHARDON Jean- Pierre, DURIF Marie-Christine, KARSENTY Eddie

Pouvoirs : BRICHE Alain à CHAMBON Denis, CHARDON Jean- Pierre à CARMONA Serge, DURIF Marie-Christine à SAVOYE Frédérique, KARSENTY Eddie à PIAZZA Livio

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/04/2017

Avant de commencer la séance il est demandé de traiter la délibération sur les subventions en dernier point et de rajouter la délibération concernant la validation de l'avant-projet ALSH à l'ordre du jour.

Approuvé par 11 voix / 11 votants ou représentés

1 - Parcours sportif: autorisation pour l'engagement du projet

Plusieurs entreprises ont été démarchées afin de déterminer le coût de ce parcours sportif, les montants varient entre 139 000 € et 230 000 € hors taxes.

La commission doit se réunir pour lancer un appel d'offres afin de choisir une entreprise.

Un cahier des charges de ce projet va être établi, précisant que le montant ne dépassera pas 150 000€ hors taxes.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 12 voix / 12 votants ou représentés

2 Délégation générale pour le Maire de faire des demandes de subventions

Par délibération du 16 juin 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire l'ensemble de ses attributions prévues à l'article L.212222 du CGCT afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale. -La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (« Notre ») a été promulguée le 7 août 2015. L'article 127 de la loi « Notre » étend la liste des compétences pouvant être déléguées à l'exécutif par l'assemblée délibérante. Désormais, cette dernière peut déléguer la demande, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, d'attribution de subvention dans les conditions qu'elle devra fixer dans la délibération portant délégation (CGCT,

art. L.2122-22 26°, L.3211-2 16° et L.4221-5 14°). Cette délégation revêt un intérêt tout particulier dans la mesure où l'objectif est de ne pas lier la demande de subvention au rythme des réunions du conseil municipal, permettant ainsi une souplesse et une réactivité plus grande de la commune. En effet, par principe, l'éligibilité à l'octroi d'une subvention est conditionnée par le respect du calendrier établi par la collectivité ou la personne publique « financeur ». Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant, en cas d'empêchement de celui-

ci, à solliciter de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales l'attribution de tout type de subventions, auxquelles la commune pourrait prétendre, quel que soit son montant et le montant des travaux ou du projet. Le maire devra rendre compte au conseil municipal, comme pour toute délégation, des décisions prises dans ce champ de compétence. Par conséquent, il est proposé de procéder à la mise à jour de la liste des délégations d'attributions du conseil municipal au Maire, actées par la délibération du 16 juin 2014, en permettant au maire :

- à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de tout type de subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre, quel que soit son montant et le montant des travaux ou du projet

Délibération du Conseil :

Approuvé par 12 voix / 12 votants ou représentés

3 Coût pour le stationnement d'un camion snack sur la place de la Mairie

Monsieur le Maire et Monsieur Fermond présentent la demande de stationnement d'un camion snack devant la Mairie les mercredis, vendredis, dimanches et jours fériés, plus, à titre exceptionnel, d'autres jours après autorisation du Maire.

Il a été décidé d'établir un contrat de location pour 6 mois renouvelable, et de facturer la somme de 5 € par jour d'occupation.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 11 voix / 12 votants ou représentés

4 N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires) quotient familial pour le tarif des pour la rentrée 2017-2018

Les nouveaux tarifs des activités N.A.P. à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

Grille 2017 -2018

Quotient Familial	Tarif horaire
< 12 670 €	1,50 €
de 12 670 € à 15 835 €	2,00 €
de 15 835 € à 18 370 €	2,50 €
> 18 370 €	3,00 €

Délibération du Conseil :

Approuvé par 12 voix / 12 votants ou représentés

5 Acquisition terrains M.Pires

L'office Notarial de Chonas l'Amballan informe qu'il est chargé de régulariser la vente de divers biens sur notre commune rue du Bief par Monsieur et Madame PIRES Stéphane.

Il est proposé à la commune de profiter de cette occasion pour régulariser la cession au profit de la

commune de la partie frappée d'alignement telle que figurée en teinte rose sur le plan de division ci-joint.

Le coût pour cette acquisition sera seulement celui des formalités et taxes de l'acte, soit un montant d'environ 180 Euros.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 12 voix / 12 votants ou représentés

6 Versements des subventions aux associations extérieures – année 2017

Suite au vote du Budget Primitif,

Sur proposition de la commission et accord du Maire,

le Conseil Municipal a attribué les différentes subventions selon le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Montants
Centre de soins infirmiers à St Clair du Rhône	100 €
APARDAP à Roussillon	100 €
Centre généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône	100 €
UCOL (Union Cantonale des Œuvres Laïques du Pays Roussillonnais) à Roussillon	300 €
Vivre Libres à St Clair du Rhône	150 €
Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Rhône à Lyon	354 €
EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)	100 €
Les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère à Saint-Martin le Vinoux (38)	280 €
MFR (Maison Familiale Rurale de Chaumont) à Eyzin-Pinet	150 €
La ligue contre le Cancer - Comité de l'Isère à Grenoble	100 €
FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) Saint-Maurice l'Exil	200 €
DDEN (Délégués Départementaux de L'Education Nationale) Roussillon	100 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	2 034 €

Délibération du Conseil :

Approuvé par 12 voix / 12 votants ou représentés

7 Avant -Projet Sommaire pour l'aménagement des dépendances de la maison FORAY pour l'ALSH

L'Avant- Projet Sommaire réalisé par le Cabinet GARON-VAGANAY à Vienne est validé

Le Maire est autorisé à lancer ce projet qui s'élève à 164 000 euros hors taxes et une estimation du mobilier à 5 000 € euros hors taxes environ.

Délibération du Conseil :

Approuvé par 12 voix / 12 votants ou représentés

1) Questions diverses :

- Point sur les subventions attribuées par la Région : 20% pour le parking (12 739 €) et 20% pour le parcours sportif (28 000 €)
- Demandes de subventions FSIL / contrat de ruralité entre l'Etat et la CCPR : nécessité de définir un ordre de priorité entre pôle médical, ALSH et parcours sportif)
- Demande de subvention de 20% au Département pour le parcours sportif
- PLU : courrier à l'ADPENAF pour le terrain acheté à EDF (Chemin de la Fontaine)
- Autorisation de démolition du poulailler sur terrain Foray reçue de l'Architecte des Bâtiments de France
- Deux barillets ont été changés salle polyvalente : clefs à distribuer (établissement d'une liste de distribution)
- Nécessité d'anticiper et de mieux informer le secrétariat des animations et festivités organisées par la commune
- Devis reçus pour le mur de Monsieur Pierre Chaize, à démolir et à reconstruire à l'identique
- Nouveau parking : mise en place d'un portique, puis fermeture de l'accès au Chemin de la Varèze pour sécuriser la zone de loisirs
L'accès à la zone de loisirs se fait dorénavant par le parking, sauf pour les riverains et les associations habilitées dans le cadre de livraisons